

ECOLE EMANCIPEE

### MOTION FONCTION PUBLIQUE

Le ministre Tron annonce vouloir faciliter l'accès au CDI pour les personnels contractuels. Dans certains rectorats, la vacation est utilisée comme période probatoire. Le recours à l'intérim est maintenant possible.

Le refus d'engager un nouveau plan de titularisation et la volonté de n'aborder la question de la titularisation que sous l'angle individuel traduit la volonté politique du gouvernement d'aller vers une **fonction publique duale** où le contrat serait généralisé au détriment du statut. Dans ce cadre, il est possible que nous soyons à la veille d'une période de tarissement du recrutement externe par concours, la précarité devenant un mode normal d'entrée dans la FP.

Pour le SNES, chaque emploi dans la fonction publique doit correspondre à un poste occupé par un titulaire fonctionnaire. Afin de mettre fin au recours à l'emploi précaire, il exige la création de postes en nombre suffisant, et que soit organisée la titularisation rapide de l'ensemble des collègues non titulaires.